



Commune de Tannay

Préavis de la Municipalité au Conseil communal

Préavis No 62/25

relatif au budget 2026 de l'EIPT

Délégué municipal : Claus Hässig

Séance de la commission des finances le 17 novembre 2025

Préavis présenté en séance du Conseil communal le 8 décembre 2025

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet

Le préavis n° 62/25 a pour objet le budget de fonctionnement 2026 du Port du Torry, ouvert en juin 2023.

2. Rappel

En novembre 2019, les Conseils communaux de Tannay et de Mies ont accepté le préavis relatif à la création d'une Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry (EIPT). Une convention définit les principes de base de la collaboration entre les deux communes et désigne, entre autres, la commune de Tannay comme commune boursière. Dans ce but, une comptabilité distincte, séparée des comptes de fonctionnement de Tannay, a été créée pour l'EIPT. Cette comptabilité est tenue conformément au Règlement sur la Comptabilité des communes (RCCom; RSV 175.31.1).

En mars 2021, le Conseil communal de Tannay a accepté le préavis no 61 accordant un crédit de 3'250'000 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal. Un montant identique a été voté par le Conseil communal de Mies. Le budget de construction du port s'élève en effet à 6'500'000 CHF. Le nouveau port a ouvert au second semestre 2023, après 18 mois de travaux.

Le préavis ci-présent porte sur le budget de fonctionnement de l'EIPT pour 2026. Ce budget a son importance pour les finances communales de Tannay et de Mies. Il fixe en effet le remboursement annuel des intérêts d'emprunt et l'amortissement de cette importante réalisation, dus par l'EIPT au profit des deux communes propriétaires du port.

3. Budget

Le budget 2026 prévoit les charges et revenus suivants :

•	Total des charges	CHF	277'457.00
•	Total des revenus	CHF	306'923.00
•	Excédent de revenus	CHF	29'466.00

=====

L'excédent de revenus servira à alimenter un fonds de réserve dont l'EIPT doit disposer pour les imprévus inhérents à l'exploitation d'un port lacustre (améliorations techniques, dommages aux installations, réparation après la fin de la garantie de construction, entretien tel que faucardage, etc). Par ailleurs, les deux premières années d'exploitation du port avaient affiché de légers déficits qui sont ainsi épongés.

EIPT - Entente Intercommunale du port du Torry

Tableau du budget au 31.12.2026

Edition du 28 octobre 2025

		Budget 2026		Budget 2025	Comptes 2024
		Charges	Revenus		
1	Administration générale	5'500.00		5'700.00	34'354.18
11	Administration	500.00		500.00	
111.3069.001	FRAIS DIVERS	500.00		500.00	
12	Service de l'économat	1'000.00		1'000.00	60.85
120	Service de l'économat	1'000.00		1'000.00	60.85
120.3101	IMPRIMES & FOURNITURES BUREAU	500.00		500.00	60.85
120.3102	LIVRES-JOURNAUX-ANNONCES	500.00		500.00	
14	Service des intérêts généraux	4'000.00		3'800.00	34'185.23
140	Service des intérêts généraux	4'000.00		3'800.00	34'185.23
140.3170	FRAIS RECEPTIONS & MANIFESTATIONS	1'000.00		1'000.00	34'059.23
140.3181	FRAIS DE PORTS	1'000.00		800.00	126.00
140.3185.001	HONORAIRES DIVERS	2'000.00		2'000.00	
190.3151.001	ENTRETIEN ET MAINTENANCE			200.00	
190.3151.002	ENTR. & HEBERG. SITE INTERNET-WIFI			200.00	108.10

Remarques

		Budget 2026		Budget 2025	Comptes 2024
		Charges	Revenus		
2	Finances	75'300.00		75'000.00	80'390.21
20	Comptabilité générale - caisse - contentieux	9'700.00		9'700.00	15'177.79
200	Comptabilité générale	9'700.00		9'700.00	15'177.79
200.3101	FRAIS DE RELIURES DES COMPTES	700.00		700.00	697.68
200.3184	FRAIS CONTENTIEUX	1'000.00		1'000.00	
200.3185.001	HONORAIRES FIDUCIAIRE	1'500.00		1'500.00	1'480.11
200.3185.002	HONORAIRES PREST. BOURSE COMM. TANNAY	6'500.00		6'500.00	13'000.00
22	Service financier	65'600.00		65'300.00	65'212.42
220	Service financier	65'600.00		65'300.00	65'212.42
220.3183	FRAIS BANCAIRES	600.00		300.00	212.42
* 220.3290.001	AUTRES INTERETS COMMUNE DE TANNAY(Int. 1% annuel emprunt commune à rbser)	32'500.00		32'500.00	32'500.00
* 220.3290.002	AUTRES INTERETS COMMUNE DE MIES(Int. 1% annuel emprunt commune à rbser)	32'500.00		32'500.00	32'500.00

Remarques

220.3290.001 Part. 50% intérêts s/emprunt

220.3290.002 Part. 50% intérêts s/emprunt

EIPT

Tableau du budget

		Budget 2026		Budget 2025	Comptes 2024
		Charges	Revenus		
4	Travaux	196'657.00	306'923.00	185'934.00	151'700.08
				-296'200.00	-307'650.65
47	Cours d'eau, rives,ports, zone lacustre	196'657.00	306'923.00	185'934.00	151'700.08
				-296'200.00	-307'650.65
472	Port	196'657.00	306'923.00	185'934.00	151'700.08
				-296'200.00	-307'650.65
472.3114	ACHATS DE MACHINES, MATERIEL D'ENTRETIEN	1'000.00		1'000.00	
472.3121	ACHAT ET CONSOMMATION EAU	1'500.00		1'500.00	1'106.85
472.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	600.00		600.00	617.80
* 472.3154	ENTRETIEN MACHINES-MATERIEL+ PORT	10'000.00		10'000.00	4'401.30
* 472.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	30'000.00		20'000.00	15'056.00
472.3186.001	ASSURANCES	1'000.00		1'000.00	980.30
472.3189	FRAIS DIVERS	500.00		500.00	
* 472.3191	TVA -S/ENCAISSEMENTS	22'923.00		22'200.00	37.83
* 472.3329.001	AMORTISSEMENTS	128'134.00		128'134.00	128'000.00
472.3516	PART. CHARGES CANTONALES	1'000.00		1'000.00	1'500.00
472.4272.001	LOCATIONS PLACES D'AMARRAGE		280'000.00	-270'000.00	-263'899.30
472.4272.002	LOCATIONS PLACES VISITEURS		3'000.00	-3'000.00	-2'198.05
* 472.4342.002	TVA S/ENCAISSEMENTS LOCAT TAXES AMARRAGE		22'923.00	-22'200.00	-21'553.30
472.4356.001	FACTURATION DE SERVICE A DES TIERS		1'000.00	-1'000.00	
472.4362.001	REMBOURSEMENTS DE FRAIS				-20'000.00

Remarques

472.3154	Si interventions dégâts dans le port
472.3185	Contrat gardiennage forfait annuel + divers
472.3191	TVA 8.1% s/taxes encaissées d'amarrage (cpte 472.4272.001)= 280'000.- + places visiteurs (cpte 472.4272.002)= 3'000.-
472.3329.001	Amortissement à 50% : 64'067.- par commune
472.4342.002	TVA 8.1% s/taxes encaissées d'amarrage (cpte 472.4272.001)= 280'000.- + places visiteurs (cpte 472.4272.002)= 3'000.-

EIPT
Récapitulation par direction

Budget 2026		Budget 2025	Comptes 2024
Charges	Revenus		
1 Administration générale	5'500.00	5'700.00	34'354.18
2 Finances	75'300.00	75'000.00	80'390.21
4 Travaux	196'657.00306'923.00	185'934.00-296'200.00	151'700.08-307'650.65
Totaux	277'457.00306'923.00	266'634.00-296'200.00	266'444.47-307'650.65
Excédent de charges			
Excédent de revenus	29'466.00	29'566.00	41'206.18
	306'923.00306'923.00	296'200.00296'200.00	307'650.65307'650.65

Commission des finances
Conseil communal de Tannay

Tannay, le 18. Novembre 2025

Rapport concernant : Préavis 62 de la Municipalité relatif au budget 2026 de l'EIPT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 17 novembre 2025 en présence de Monsieur Claus Hässig, Municipal responsable des Finances, et de Mme Hana Jebori, Boursière, afin d'examiner le préavis no 62 relatif au budget de l'EIPT pour l'année 2026.

Monsieur Hässig nous présenté un budget de fonctionnement de l'EIPT positif .La Commission des Finances a obtenu les explications nécessaires pour fonder son analyse et ses recommandations.

L'excédent de revenus de CHF 29'466 sera utilisé à 50% pour un fonds de réserve (travaux futurs) et le solde sera versé à parts égales aux Communes de Mies et Tannay.

Les membres de la Commission des finances vous recommandent d'approuver le préavis No. 62 de la Municipalité, tel qu'il vous est présenté.

Arcadio Mir

Francois Stettler

Arnaud Weil

Jean Marc Keller



Nicole Wermuth Keyaerts
(Présidente et Rapporteur)

Au poste 2 Finances figure le paiement des intérêts des emprunts des deux communes pour le financement de la construction. Ce montant de 65'000 CHF est versé à parts égales au bénéfice des budgets communaux. Une autre charge de l'EIPT est la contribution de 6'500 CHF versée à la commune de Tannay pour la dédommager de sa fonction de commune boursière.

Au poste 4 Travaux on trouve notamment les recettes de 280'000 CHF pour les taxes d'amarrage des locateurs de places. Ces derniers comprennent les taxes perçues pour les places à terre, gérée précédemment par la commune de Mies et dont l'exploitation a été confiée à l'EIPT. Les recettes pour les places visiteurs sont budgétées à 3'000 CHF.

Figure également au poste 4 Travaux l'amortissement de l'investissement des deux communes à hauteur de 128'134 CHF. Ce montant est versé à parts égales aux deux communes.

Le budget 2026 et le préavis y relatif ont été approuvés par le comité de l'EIPT, composé de quatre municipaux de Tannay et de Mies, dans sa séance du 29 octobre 2025.

4. Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Tannay

vu	le préavis n° 62/25 relatif au budget 2026 de l'EIPT
vu	le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
ouï	les conclusions de la Commission susmentionnée,
attendu que	cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide	d'approuver le préavis 62/25 concernant le budget 2026 de l'EIPT

Adopté en séance de Municipalité du 4 novembre 2025, pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

Denise Rudaz

La Secrétaire

Martine Ray-Suillot

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2025

Le Président
G. Bénard

La Secrétaire :
A.-S. Nuoffer



Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Où l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ / REFUSE

☒ A l'unanimité ☐ A la majorité

OUI

NON

BLANC

NUL

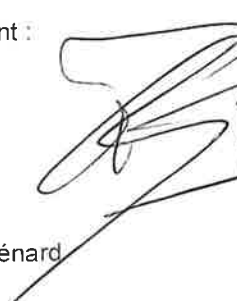
ABSTENTION

**Préavis N°62
Préavis relatif au budget de l'EIPT 2026.**

Conformément aux articles 160 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 08.12.2025

Le Président :


Guillaume Bénard



La Secrétaire


Anne-Sophie Nuoffer